

Absents et excusés : -

La séance est ouverte à 18 h 30. Le Président entame la séance par une minute de silence en mémoire de Monsieur Luc DENAYER, Conseiller Communal, décédé le 06 février 2023.

1. Plan de Cohésion Sociale

Le Président suspend la séance et cède la parole à Madame DEKEYSER, coordinatrice du plan de cohésion sociale. Madame DEKEYSER présente le point à l'aide d'un powerpoint. Le 3^{ème} PCS couvre la période de janvier 2020 à décembre 2025. Sa principale raison d'être est de faciliter l'accès aux droits fondamentaux pour tous. Pour cela, nous recevons une dotation annuelle de la Région Wallonne avec, pour obligation, de fournir un rapport d'activités et un rapport financier chaque année. Cette subvention régionale s'élève à 74.165,51 €, l'intervention communale (au minimum 25 % de la dotation régionale) s'élève à 18.541,38 €. Nous recevons également une dotation complémentaire dénommée « Article 20 » de 6.711,16 € destinée à financer une ou plusieurs actions présentant une « innovation sociale ». Cette subvention doit être rétrocédée obligatoirement à une association partenaire (en l'occurrence l'Asbl CITADELLE pour ce qui nous concerne).

Au niveau du rapport financier 2022, nous avons justifié des dépenses pour 70.430 € dans le budget de base soit 76 % des subventions. La subvention Région Wallonne s'élève donc à 56.344 € pour une part communale de 14.085 €. La dotation complémentaire a été utilisée à 100 % pour 6.711 €. Au niveau du rapport d'activités, les actions principales étaient les suivantes :

- Le soutien scolaire solidaire ;
- Le salon de l'emploi ;
- La guidance et/ou le suivi pour publics dépendants (appelée permanence « assuétudes ») ; ce projet s'est malheureusement arrêté en octobre 2022, l'Asbl CITADELLE ayant souhaité mettre fin à notre collaboration faute de besoins ; cette action a été réorientée vers une formation des travailleurs de terrain ;
- Les incroyables comestibles ;
- La mise en place de l'Alzheimer Café ;
- Les activités de rencontre pour personnes isolées ;
- L'organisation d'un salon des aînés ;
- Le cadastre des volontaires bénévoles ;
- L'atelier de réparation de vélos ;
- La formation théorique au permis de conduire ;
- La formation pratique au permis de conduire ;
- Une nouvelle action proposée : le développement d'un service donnant accès aux nouvelles technologies. Cela nécessitera l'engagement d'un(e) « coach numérique ».

Monsieur VINCENT regrette la décision de l'Asbl CITADELLE car Antoing est également confrontée aux problèmes de drogue et espère qu'un accord pourra être trouvé pour organiser cette aide sous une autre forme. Il rappelle également sa proposition de mise à disposition de locaux pour étudiants des écoles supérieures.

Madame DEKEYSER précise qu'une aide de ce type avait été proposée dans les locaux de la bibliothèque durant la crise Covid mais aucune demande n'a été enregistrée. On pourrait peut-être tenter la chose dans les différents villages.

A la proposition de Monsieur VIVIER d'organiser un accueil des nouveaux habitants comme cela fait dans une commune voisine, Madame DEKEYSER précise que la Région Wallonne estime qu'il ne s'agit pas d'une mission à réaliser via un plan de cohésion sociale.

Le Président signale recevoir de bons retours des nouveaux citoyens concernant la clé USB qui leur est transmise mais c'est une piste à analyser. Il précise que cette clé USB est adaptée chaque année avec les nouveautés.

A la demande de Monsieur VINCENT, une clé USB sera transmise à chaque Conseiller Communal.

Monsieur Julien BAUWENS précise que, si la collaboration avec l'Asbl CITADELLE n'est plus, le besoin reste là. Dès lors, hormis la nouvelle action qui a été proposée, y aura-t-il encore des moyens financiers pour gérer les problèmes d'assuétudes ?

Madame DEKEYSER précise que, si on est Limité au budget régional pour le PCS, la part communale peut évidemment augmenter mais la volonté est bien de continuer à travailler sur les assuétudes. Si l'action « permanences assuétudes » n'est plus reprise dans le PCS, la plateforme assuétude persiste et permet de continuer à mener des actions dans ce domaine.

Monsieur VINCENT précise que le problème est que l'Asbl CITADELLE est le seul organisme de référence dans ce secteur dans notre région. Monsieur Julien BAUWENS ajoute qu'il y a eu récemment quelques remous au sein du conseil d'administration de cette Asbl. Il faudra voir si les changements ne permettront pas de revoir la position de cet organisme. Il ne faut, en tous les cas, pas fermer la porte. Le Président précise que la porte leur reste grande ouverte. Madame DEKEYSER ajoute que des formations sont encore organisées par cette Asbl sur notre commune.

a) PCS 2020-2025 - rapports d'activités et financier 2022, et modification de plan pour 2023

Approbation du rapport d'activité et du rapport financier de l'année 2022.

Modification du plan pour l'année 2023 : ajout de l'action 6.4.04 – Gestion d'un service qui donne l'accès aux nouvelles technologies (hors service agréé EPN) – permettre l'accès aux nouvelles technologies.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ASBL Graine

Approbation du renouvellement de la convention de partenariat relative au transfert financier de 4.500,00 € dans le cadre du budget 2023 du Plan de Cohésion Sociale, et visant à formaliser la collaboration entre le PCS d'Antoing et l'ASBL Graine pour développer l'action « Soutien scolaire solidaire ».

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Conseil communal

Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal – adaptations.

Le Président précise que ces modifications doivent être effectives pour le 1^{er} octobre.

A la question de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que les votes en visio-conférence sont comptabilisés sur base des « petites mains » apparaissant sur l'écran. Cela laisse présumer que la personne est bien présente derrière son écran. Jusqu'à présent, les séances en visio se sont bien passées et on laisse le temps aux personnes pour effectuer leur vote dans un délai raisonnable.

A la question de Monsieur VIVIER, le Directeur Général précise que le législateur ne permet pas d'avoir des réunions de Conseil Communal « hybrides » c'est-à-dire des personnes présentes physiquement et d'autres qui assisteraient à la séance en visio-conférence car ils sont à l'étranger ou souffrant. Le législateur est par contre plus souple pour le Collège Communal.

Monsieur VIVIER estime que l'on pourrait faire la proposition aux autorités supérieures.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Information

Finances communales – réformation du budget 2023

Le Président informe le Conseil que le budget 2023 a été réformé par la tutelle en date du 26 janvier 2023 pour le service ordinaire. Aucune modification pour le budget extraordinaire.

Situation avant réformation : Résultat global : 441.023,87€ / Résultat propre : 15.377,49€.

Situation après réformation : Résultat global : 266.552,65€ / Résultat propre : 153.684,20€.

Monsieur VIVIER précise que cela démontre que, par rapport à la tutelle, des chiffres erronés ont été approuvés sur les deux années précédentes, chiffres que la tutelle n'a pas vérifiés ou n'a pas eu le temps de vérifier.

Le Président précise que la Ville n'est pas en faute et ajoute que la tutelle dispose parfois de chiffres adaptés et/ou modifiés après le vote au Conseil et réforme le budget sur base de ces nouveaux chiffres. Le Directeur Général abonde dans le même sens et précise que, pour l'élaboration du budget 2023, nous avons reçu le montant de recettes à inscrire à l'IPP de 2.149.457 €. Trois semaines plus tard, la Région Wallonne revoyait ce chiffre et la tutelle a inscrit le montant de 2.181.970 € dans cette réforme.

A la question de Monsieur VIVIER, le Directeur Général précise que les Directeurs Financiers déterminent les nouveaux articles budgétaires à utiliser lorsqu'une nouveauté apparaît comme ici avec les subsides PIMACI. La tutelle a estimé devoir changer les libellés de ces articles mais cela ne change fondamentalement rien sur le plan budgétaire d'autant que les projets PIMACI n'ont pas encore été lancés.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Zone de secours

Zone de secours de Wapi – Dotation communale 2023 – Arrêté du Gouverneur du 14/12/2022 et décision (implicite) de rejet du recours introduit contre cet Arrêté par la Ministre de l'Intérieur – Recours auprès de la section du contentieux administratif du Conseil d'État.

Par Arrêté du 14 décembre 2022, le Gouverneur de la Province de Hainaut a fixé le montant de la dotation communale 2023 à 240.352,72 €. En date du 04 janvier 2023, le Conseil Communal a décidé d'introduire un recours auprès du Ministre de l'Intérieur sur base de l'article 68, §3 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile en lui demandant de déclarer recevable et fondé le recours introduit par la commune d'Antoing, et en conséquence d'annuler l'arrêté du Gouverneur du 14 décembre 2022.

Vu l'absence de décision et donc le rejet implicite du recours introduit, il est proposé au Conseil Communal :

- D'introduire, auprès de la section du contentieux administratif du Conseil d'État, un recours à l'encontre de l'arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut du 14 décembre 2022 fixant la dotation communale à la zone de secours de Wallonie picarde pour 2023 et du rejet implicite, par Madame Annelies VERLINDEN, Ministre de l'Intérieur, du recours introduit par le Conseil Communal à l'encontre de cet Arrêté ;
- De désigner Maître Philippe LEVERT, Avocat au barreau de Bruxelles, DLM-Avocats, dont le siège est situé Avenue Defré, 229, 1^{er} étage à 1180 Bruxelles, afin de représenter les intérêts de la Ville d'Antoing dans ce dossier et ce, dans la continuité des dossiers introduits pour les exercices précédents.

Monsieur VINCENT signale que, malgré nos appels, les montants restent les mêmes bien que nous ayons gain de cause. Comme chacun aura pu le lire dans la presse, il y a de nombreux retours négatifs sur la zone de secours : démissions, audit interne, audit externe, des mises à disposition de véhicules à des cadres supérieurs, frais de réception,... Monsieur VINCENT sollicite une rencontre avec les responsables de la zone pour savoir où on en est. Cela peut se faire en commission. Il serait également intéressant de pouvoir visiter la nouvelle caserne de Blaton.

Le Président s'engage à relayer la demande auprès du Président et du Collège de zone. Actuellement, ils sont en attente de l'audit. Monsieur VINCENT ajoute qu'il est étonnant de voir les réactions du Président de zone. On a de plus en plus l'impression que le politique ne semble plus en mesure d'assumer la gestion de cette zone de secours.

Le Président signale que des pompiers vont jusqu'à filmer leurs interventions afin de pouvoir prouver qu'ils ont fait correctement leur job, cela devient grave et compliqué. Monsieur VINCENT signale qu'il semblerait que certains officiers n'aient pas la formation du « Feu ».

Monsieur VIVIER rappelle la position de son groupe et les mises en garde formulées. Il estime qu'il serait temps que les six communes contestataires aient une entrevue avec le Gouverneur car, en l'état, rien n'avance. Par ailleurs, on paie des montants énormes pour une société qui n'est plus dirigée. Outre la rencontre avec le Gouverneur, Monsieur VIVIER demande au Bourgmestre de secouer le cocotier afin que les deniers des citoyens servent à quelque chose.

Le Président rappelle que la Province de Hainaut intervient financièrement de manière progressive dans la zone, ce qui explique la baisse de la dotation communale ces dernières années. En ce qui concerne le Gouverneur, sa décision tourne toujours autour du critère de population auquel il donne une importance surévaluée à savoir 97 % alors que la Loi lui impose de lui donner un minimum de 70 %. Avec ce taux de 97 %, les autres critères ne valent plus grand-chose et les communes moyennes comme Antoing sont pénalisées par ce mode de calcul.

Madame BOCQUET rappelle son intervention au Conseil du mois de janvier où il lui avait été répondu qu'il fallait s'adresser au Président de la zone pour avoir des réponses. Ici, certaines réponses ont été fournies. Madame BOCQUET avait notamment cité la vente de véhicules vers la France ou un compresseur à un club de paintball.

Le Président posera les questions à la zone.

Par 12 voix pour et 6 abstentions (Groupes UCA, GO et Madame BOCQUET, Conseillère indépendante), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Impositions communales

Règlement-taxe sur les carrières et sablières pour l'exercice 2023

Le Président précise que le Conseil communal est invité à approuver le règlement-taxe sur les carrières et sablières pour l'exercice 2023.

La Circulaire du 13 décembre 2022 nous informe que cette année, la compensation régionale sera de 30 % des droits constatés bruts indexés (7,3 % d'indexation) et que la taxe principale ne pourra être levée qu'à concurrence de 70 %.

Tout comme l'année dernière, une compensation supplémentaire est octroyée et s'élève à 370.690 € issue du transfert de tonnage de Tournai vers Antoing.

Le Conseil est invité à :

- lever la taxe communale sur les carrières et sablières à concurrence de 70 % des droits constatés bruts indexés (soit 7,3 %) de l'exercice 2016 à savoir 1.029.525,26 euros (UN MILLION VINGT NEUF MILLE CINQ CENT VINGT CINQ EUROS ET VINGT SIX CENTS) pour ce qui est de la taxe principale ;
- accepter la compensation octroyée par le Gouvernement wallon qui est égale à 30 % des droits constatés bruts indexés (soit 7,3 %) de l'exercice 2016, à savoir 441.225,11 € (QUATRE CENT QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT VINGT CINQ EUROS ET ONZE CENTS).
- lever une taxe complémentaire de 122.974,63 € (CENT VINGT DEUX MILLE NEUF CENT SEPTANTE-QUATRE EUROS ET SOIXANTE-TROIS CENTS) pour la différence entre le montant de la compensation et les montants qui auraient été pro mérités pour 2023.

Le Président ajoute que la compensation de la Région Wallonne va prendre fin et que les carriers devront à nouveau supporter la totalité de la taxe à l'avenir.

Monsieur VINCENT précise, qu'en six ans, nous sommes passés d'un million à 1,6 million d'euros. On avait annoncé il y a quelques mois une baisse de la production, il semble qu'il n'en ait rien été. A cela il faudra, à l'avenir, ajouter Obesco². Est-ce que cela engendrera une nouvelle répartition de la somme ou peut-on espérer un montant supérieur ? Le Directeur général rappelle qu'il y a une taxe de répartition de base de 1 million indexée. Ce montant reste figé en rapport à l'année de référence de 2016. La taxe complémentaire tient compte de l'augmentation de tonnage extrait pour l'année X par rapport à cette année de référence de 2016. Il ne s'agit alors plus d'une taxe de répartition mais bien d'une taxe basée sur les tonnages extraits par chacun en rapport à l'année de référence. Elle devrait donc encore augmenter avec l'ouverture d'Obesco².

Monsieur VIVIER signale que cette recette est magnifique pour la commune mais demande qu'on essaie d'utiliser cette somme pour protéger le citoyen d'Antoing. Il rappelle que la population diminue bien que l'échevin de l'urbanisme ait annoncé récemment sur No Télé le démarrage imminent d'importants travaux de construction dans le centre-ville. Par contre, il s'étonne que le Collège ait récemment refuser une demande de permis à CBR pour la construction et l'aménagement d'une butée de 2,6 millions de m³ de terres de découvertures et de stériles d'extraction provenant des carrières d'Antoing, au Trou Billemont à Antoing, suivant avis défavorable émis par les fonctionnaires Technique et Délégué du SPW. Ce n'est pas une manière de remercier notre « poule aux œufs d'or »... Pour une fois qu'un projet visait à protéger le citoyen, on le refuse.

Le Président précise que le Collège n'avait d'autre choix que de suivre l'avis défavorable émis par les Fonctionnaires Technique et Délégué. Un recours sera probablement introduit par les carriers mais il faut savoir qu'une demande de modification du plan de secteur est malheureusement en cours depuis de nombreuses années mais n'a toujours pas abouti. Actuellement, les terres concernées par ce projet sont encore des terres agricoles. Ce projet est un bon projet qui a été présenté et approuvé par les riverains. Monsieur VIVIER ajoute qu'il avait même été annoncé l'implantation de parcs à vélo, de promenades, de la protection de faune et flore. Cette décision est dommageable par rapport aux fonds investis pour étudier ce projet.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Marché public

Marché de travaux (travaux en matière d'éclairage public) – Renouvellement de l'adhésion de la commune à la centrale d'achat ORES Assets.

Madame Mélanie MORY précise que, dans le cadre de travaux à réaliser en matière d'éclairage public, une centrale d'achat a été constituée par le gestionnaire de réseau ORES. Les communes adhérentes à cette centrale de marchés bénéficient des économies d'échelle qu'engendre le recours à une telle centrale de travaux requis par les projets qu'elle envisage en la matière (remplacement d'éclairage vétuste, projet de renouvellement du parc,...)

Comme l'adhésion de notre commune arrive à échéance, il est nécessaire de renouveler cette dernière pour une période de 4 ans à partir du 1^{er} juin 2023.

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur :

- Le renouvellement de l’adhésion de la commune à la centrale d’achat constituée par l’intercommunale ORES Assets, pour l’ensemble de ses besoins en matière de travaux d’éclairage public, et ce pour une durée de 4 ans renouvelable, à partir du 1er juin 2023.

A l’unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Mélanie MORY

7. Éclairage public

Remplacement de l’éclairage public par des sources moins énergivores par ORES – année 2023 – estimation budgétaire

Madame Mélanie MORY précise que, dans le cadre du programme de remplacement de l’ensemble du Parc wallon d’éclairage public par des sources moins énergivores s’étalant jusqu’au 31 décembre 2029 au plus tard, Ores propose d’effectuer le remplacement de 212 points d’éclairage public pour l’année 2023. L’estimation pour ce chantier s’élève à 145.192,00 euros T.V.A comprise.

Sur proposition du Collège communal, il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur :

- Le remplacement par ORES des 212 points d’éclairage public concernés, sur la période 2023 au prix estimé de :

	Prix HTVA	Prix TVAC
Le budget global pour la réalisation du projet dont :	119.993 €	145.192 €
- OSP	119.993 €	145.192 €
- Non OSP	-	-
L’intervention OSP > 60W (125 €)	15.625 €	18.906 €
L’intervention OSP ≤ 60W (180 €)	15.660 €	18.249 €
Solde à prévoir au budget 2023	88.708 €	107.337 €

- Le choix du matériel proposé par Ores :

Type de voirie	Nom du modèle	RAL / Teinte
Rurale	Luma / Teceo	AKZO 150 (sand blasted) AKZO 900 (sand blasted)
Urbanisée	Albany	RAL 7016 (anthracite grey)
Lotissements / quartiers résidentiels	Elyxe	RAL 9006 (white aluminium)
Zones piétonnes et commerçantes	Albany	RAL 7016 (anthracite grey)
Venelle / sentier	Luma / Teceo	AKZO 150 (sand blasted) AKZO 900 (sand blasted)
Projecteurs pour bâtiments à éclairer	Woody Sculplood Luminy	A définir selon les endroits

- De ne pas recourir au préfinancement par Ores ;

- D’inscrire le montant de 107.337,00 euros au budget extraordinaire 2023.

A la demande de Monsieur VINCENT, une carte avec les points déjà remplacés sur l’entité sera fournie aux conseillers.

A l’unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Mélanie MORY

8. Revitalisation urbaine

Opération de revitalisation urbaine - acquisition de plusieurs biens rue Philippart et avenue de l’Europe à Antoing

Le Président précise que, dans le cadre de l’opération de revitalisation urbaine, dont le Conseil communal a approuvé la convention rédigée par le Ministre, il est indispensable d’acquérir 3 terrains :

- la parcelle cadastrée section C 466 f (pie) d’une contenance de 23a 40ca appartenant au Ministère de la Communauté française ;
- la parcelle cadastrée section C 449 c d’une contenance de 6a 20 ca appartenant à Madame VARLEZ ;
- et la parcelle cadastrée section C 47 e 6 (pie) d’une contenance de 9a 78 ca appartenant à la décanale d’Antoing.

Le Comité d’acquisition des immeubles a estimé le bien cadastré section C 466 f d’une contenance de 23a 40ca appartenant à la Communauté Française à 95.621,76 euros. Il convient donc d’acheter ce bien au montant proposé.

Le Comité d’acquisition des immeubles a estimé le bien cadastré section C 449 (pie) d’une contenance de 5a 62 ca sis Avenue de l’Europe appartenant à Madame VARLEZ à 53.643,26 euros. Madame VARLEZ a contesté l’estimation de son bien compte tenu que celui-ci a été estimé à 80.000 euros lors de sa déclaration successorale, comme en atteste le document transmis par le notaire Christian QUIEVY, sur une base de 6a 20ca, soit pour un montant de 129 €/m². Il convient donc de ne pas léser la propriétaire et de lui proposer le montant ayant fait l’objet de la déclaration successorale.

Le comité d’acquisition des immeubles a estimé le bien cadastré section C 47 e 6 (pie) d’une contenance de 9a 78ca sis Avenue de l’Europe appartenant à l’ASBL « Association des œuvres paroissiales du Doyenné d’Antoing » à 53.488,65 euros. Compte tenu de l’estimation du notaire QUIEVY à 129 €/m², l’ASBL a également contesté l’estimation. Le Collège a pu négocier le rachat à 100 euros/m². Il convient donc d’acquérir le bien pour un montant de 97.800 euros.

Pour rappel, ces acquisitions sont couvertes par un subside régional

Il est donc proposé au conseil :

- d’approuver les projets d’actes rédigés par le Comité d’acquisition des immeubles et le Notaire QUIEVY ;
- d’acheter les biens aux montants suivants :
 - 95.621,76 euros pour le bien de la Communauté Française
 - 80.000 euros pour le bien de Madame VARLEZ

- 97.800 euros pour le bien de la « Décanale »

Le Président rappelle que cette opération nous a permis d'obtenir une enveloppe de la Région Wallonne de 1.250.000 € pour l'aménagement des abords (voiries, éclairage public, mobilier urbain,...).

Monsieur VINCENT espère, comme tout le monde, que ce projet verra le jour le plus vite possible. Par contre, les propositions d'acquisition posent questions car on achète des mêmes terres dans un même site à des prix différents. C'est interpellant. On paie ces terrains à prix fort car ils seront à bâtir alors que c'est nous qui les rendons à bâtir !

Le Directeur Général précise que ces terrains sont néanmoins en zone rouge. Les propriétaires actuels ne pourraient probablement y ériger que des annexes mais on ne peut pas comparer ces terrains entre eux car ils ne sont pas dans la même configuration. Certains ont un accès, aussi minime soit-il, à la voirie, d'autres pas. Les prix, dans le centre d'Antoing comme ailleurs, ont fortement évolué mais ceux-ci sont corrects. Le terrain pour lequel on pourrait le plus être frustré c'est celui à racheter à la Communauté Française. En effet, celui-ci avait été cédé gratuitement à l'Etat Fédéral par la Commune pour y construire l'internat. Avec la création des Communautés, ce bien est devenu leur propriété et est rentré dans leur patrimoine. Les Communautés ne pouvant pas légalement céder gratuitement un de leurs biens, nous n'avons d'autre choix que de le racheter (bien que nous ayons des subsides pour le faire). Le prix de ce bien est plus bas car il s'y trouve des bâtiments amiantés à raser.

Monsieur VINCENT estime que ces prix sont trop élevés et qu'il aurait fallu passer par l'expropriation bien que cela aurait risqué de durer dans le temps.

Monsieur CHEVALIER estime par contre que la valeur du terrain devrait être calculée sur base ce que l'on va y faire. L'estimation du Comité d'Acquisition est anormalement basse pour un terrain situé en centre-ville et est à la limite spoliatrice. Au final, les prix proposés sont corrects.

Monsieur VIVIER s'étonne que la Communauté Française accepte de vendre son terrain à un prix aussi bas même si des bâtiments amiantés s'y trouvent car ceux-ci sont le problème de celui qui achète.

A la question de Monsieur VINCENT, le Président précise que c'est le Comité d'Acquisition qui officiera pour la Ville.

Par 17 voix pour et 1 contre (Groupe UCA), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Site à réaménager

Site à réaménager « Usine électrique » - acquisition de plusieurs biens à la rue du Coucou à Antoing

Le Président précise, qu'en date du 07/02/2023, le Ministre a adopté définitivement le site à réaménager SAR/TLP234 dit « Usine électrique » à la rue du Coucou à Antoing.

Pour procéder à l'assainissement du site, la Ville peut donc obtenir des subsides auprès du SPW.

Pour ce faire, il convient d'acquérir les biens situés dans le périmètre défini, soit la parcelle pré-cadastrée section A 770 w2 (à prendre dans les parcelles cadastrées section A 770 f2 et n2) d'une contenance de 83a 22ca.

La valeur de ce bien, appartenant à la Société ELIA Asset, a été estimée par le comité d'acquisition des Immeubles à 17 €/m²

Il est donc proposé au conseil :

- D'approuver le projet d'acte rédigé par le Comité d'acquisition des immeubles ;
- D'acheter en gré à gré le bien précité au montant de 141.474 euros (hors frais) auprès de la Société ELIA Asset, Boulevard de l'Empereur, 20 – 1000 Bruxelles.

Monsieur VIVIER précise que son groupe reste toujours sceptique quant à l'endroit choisi pour le parking à camions. Est-ce la bonne opportunité pour ce faire ? Il s'étonne par ailleurs que l'on en soit qu'au stade de l'acquisition du bien dans ce dossier.

Le Président et le Directeur Général précisent qu'il a fallu trouver un terrain d'entente avec Elia sur la valeur de ce terrain et cela a pris beaucoup de temps. Par ailleurs, la procédure SAR est une procédure longue et ardue. Le prix est particulièrement bas car ce terrain va devoir être assaini et, pour ce faire, des moyens ont déjà été prévus par la SPAQuE en vue de sa dépollution.

A la question de Monsieur VERSCHEURE concernant l'opportunité d'y faire ce parking à camions, le Président rappelle que le projet vise à supprimer les camions qui se stationnent un peu partout sur les voiries communales et qui dérangent le voisinage tôt le matin à leur départ. De la rue du Coucou, on a vite rejoint les autoroutes et grandes nationales. Il n'y aura qu'une seule entrée et sortie et l'emplacement fait que peu de riverains seront concernés. Par ailleurs, ces derniers pourront se garer en épi sur la devanture de ce parking, ce qui permettra de réaménager la rue du Coucou.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Patrimoine communal

Mise en vente de 3 terrains au chemin de la Couture à Antoing

Attendu que la Ville d'Antoing est propriétaire de trois terrains sis au Chemin de la Couture à Antoing, cadastrés section C 621 A – C 621 B et C 621 C.

Considérant que ces terrains représentent une charge d'entretien, et que notre administration communale n'a pas de projet pour ces terrains.

Considérant l'estimation du Service Public de Wallonie, Comité d'Acquisition de Mons, datée du 04 octobre 2022, d'un montant de 149.360,00 euros.

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur :

- la mise en vente de gré à gré de trois terrains sis au Chemin de la Couture à Antoing et cadastrés section C 621 A – C 621 B et C 621 C pour un montant de 149.360,00 euros et de procéder à une mesure de publicité par affiche sur place et aux valves communales ;

A la remarque de Monsieur VINCENT, le Président confirme l'intérêt de la Société de Logements pour y construire du logement social.

Monsieur VIVIER signale que son Groupe s'étonnait de cette vente mais après avoir appris que la Société de Logements était intéressée par ces terrains, il votera pour cette vente.

Monsieur Julien BAUWENS confirme l'intérêt de la SLHE car ces terrains sont situés dans la cité et vont permettre la construction de 10 logements sociaux dont 4 d'une chambre, 4 de deux chambres et 2 de 5 chambres car il y a un besoin criant de logements pour des familles recomposées. Par ailleurs, 2 de ces logements seront adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Les subsides obtenus par la SLHE pour ce projet s'élèvent à 1.780.000 €. Cela permettra de maintenir un taux de logements sociaux sur l'entité car à chaque construction de logements privés, ce taux diminue.

Monsieur VINCENT précise que la Ville d'Antoing figure probablement parmi les meilleures communes de Wallonie en termes de pourcentage de logements sociaux sur son entité. Monsieur Julien BAUWENS ajoute que les listes d'attente ne désengorgent pas et les crises successives que l'on vient de connaître n'ont rien arrangé à cet état de fait. Depuis la rue de Plonsk, c'est la première fois que de nouveaux logements sociaux seront construits sur Antoing.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Développement rural

PCDR – rapport annuel 2022

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le rapport annuel 2022 de l'opération de développement rural.

Agent traitant : Laurie WATTIEZ
Politique responsable : Mélanie MORY

12. Circulation

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le règlement complémentaire de roulage pour la suppression d'un emplacement PMR à Calonne, rue Emile Royer n° 6.

Agent traitant : Sabine DRAPIER
Politique responsable : Bernard BAUWENS

13. Subsides aux sociétés

- a) A l'unanimité, le Conseil approuve la demande de subside annuel pour les Bourleux du Français d'un montant de 125 € ;

- b) A l'unanimité, le Conseil approuve la demande de subside annuel « Rosaire » pour les Bourleux du Français d'un montant de 500 € ;
- c) A l'unanimité, le Conseil approuve la demande de subside annuel pour l'ASBL Jardins Bios du Hainaut d'un montant de 1.500 €.

Agent traitant : Carine DUDANT
Politique responsable : Bernard BAUWENS

14. Demande d'ajout d'un point par le Conseiller communal Samuël VINCENT

Monsieur VINCENT expose sa question relative à la désertification bancaire et autres organismes :

« Notre commune n'est pas épargnée par la désertification bancaire. La prochaine agence à fermer ses portes définitivement est ING qui mettra fin à ses activités à Antoing le 31 mars et ce, après Beobank, Fortis...

Le risque de se retrouver à moyen terme sans aucune agence bancaire et/ou distributeurs d'argent liquide est réel. Oui il reste Belfius, oui il reste un automate chez Valemborg mais rien ne garantit que ceux-ci resteront ouverts à l'avenir.

Par ailleurs, de nombreux services à la population comme les permanences mutuellistes, syndicales sont supprimées, les bâtiments revendus...

Je demande au collège communal de mener une réflexion sur ce point et d'envisager par exemple la mise à disposition d'un bâtiment où des permanences pourraient être organisées. Cet espace pourrait également accueillir un distributeur du réseau BATOPIN (réseau de guichets automatiques bancontact où on peut retirer de l'argent et gérer par un consortium des plus grandes banques. Monsieur VINCENT ajoute que cela ne l'enchant pas de faire la promotion de Batopin mais cela semble faisable au niveau des communes puisque Silly vient de le faire. »

Le Président montre un article présentant la réaction de la Bourgmestre de Rixensart qui trouve tout à fait anormal que les communes doivent se substituer aux banques pour offrir ce service à la population. Il confirme néanmoins avoir un rendez-vous programmé avec BATOPIN dans les semaines qui viennent. La Bourgmestre de Rixensart dénonce également l'absence de réaction des autorités supérieures sur ce sujet. A la Poste, il n'existe qu'un distributeur de courriers.

Le Directeur général précise, qu'à priori, seul BATOPIN connaît les intentions des différentes banques sur le territoire belge. Personne ici autour de la table ne connaît les intentions de Belfius par rapport à son distributeur situé dans la Grand'Rue. Selon certaines sources, BATOPIN le sait et devrait nous donner cette information lors de notre entrevue. Au niveau des Directeurs Généraux, les avis sur BATOPIN sont très partagés. En certains endroits, cela semble assez intéressant, dans d'autres c'est la catastrophe. Dans certains cas, BATOPIN refuse de faire le moindre investissement et ce sont les communes qui doivent tout financer. Et cela peut aller jusqu'à leur mettre les lieux à disposition gratuitement. A Rixensart, la Bourgmestre regrette que BATOPIN refuse d'installer un distributeur dans sa commune et privilégie la commune voisine de Genval. Pour contrer cette position, elle a décidé de lancer, via un marché public, un appel d'offre pour la mise en place de ce service dans sa commune. Y aura-t'il un autre opérateur qui va se lancer ? On verra bien mais cela pourrait être compétitif.

Monsieur VINCENT ajoute que, cela a pu échapper à plus d'un, la volonté de faire disparaître le cash apparaissait dans l'accord de Gouvernement. Cela risque d'être catastrophique pour les personnes précarisées.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

15. Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023.

Monsieur VERSCHEURE précise avoir discuté avec l'auteur de l'article dont il avait fait mention lors du précédent Conseil Communal à propos de l'enseignement. En fait, la journaliste a relayé les conclusions d'une étude faite sur les taux de réussite en 1^{ère} secondaire en fonction de la provenance des élèves. Seule Lessines fait moins bien qu'Antoing.

Madame DEBILDE précise que les enfants d'Antoing ne sortent pas nécessairement d'une école située sur l'entité. Monsieur DUDANT fera le point avec les directions scolaires mais ces chiffres sont étonnants.

Monsieur VERSCHEURE s'interroge sur la relation entre ces résultats et le taux d'absentéisme des membres de personnel enseignant. Monsieur DUDANT rappelle que les résultats du CEB sont très convaincants sur notre entité et s'étonne des propos tenus. Monsieur Julien BAUWENS précise que le Conseil Communal, en tant que Pouvoir Organisateur, voit les absentéismes au sein de l'enseignement communal. Il ne faudrait pas laisser sous-entendre qu'un réseau de l'enseignement soit moins bon qu'un autre sur notre entité même si cela ne semble pas être le sens de la question. On parle bien ici d'une étude sur tous réseaux confondus.

Monsieur CHEVALIER précise qu'il avait fait part de l'état déplorable des pistes cyclables entre Bruyelle et Saint-Maur. Il constate qu'elles sont régulièrement nettoyées et remercie le Président pour la suite donnée à cette demande. Il réitère par contre sa demande concernant l'état de la route se dirigeant vers Laplaigne car le risque d'accident dû à l'état de la chaussée est bien réel. Le Président précise que le SPW Voie Navigables a été informé de la situation.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

16. Questions orales

Monsieur VIVIER expose sa question :

« Ma question sera simple et sera consacrée aux avancements du dossier du Pyc.

En effet, depuis quelques semaines, on voit sur les réseaux des posts du club qui se lamentent de ne pas pouvoir ouvrir ni recevoir ses membres.

Vous nous aviez confirmé en fin d'année dernière suite à de nombreux changements dans le dossier que les candidatures pour la gestion du restaurant mais aussi du club étaient lancées.

Nous voulons juste faire le point avec vous sur les travaux, les différentes reprises de gestion et éventuellement le nom des nouveaux gestionnaires. Si vous pouviez agrémentez vos réponses par un planning d'ouverture, ce serait parfait ! »

Le Président précise que le rapport d'analyse des offres de la concession de service « *Exploitation de la Capitainerie de la Marina d'Antoing* » nous est parvenu le 8 mars dernier. Ce rapport a été soumis au collège communal du 10 mars et le marché a été attribué au Royal Péronnes Yacht Club. Ce marché ne sera notifié qu'après obtention de l'accord de la tutelle générale d'annulation.

En ce qui concerne la concession de service « *Exploitation du Club House de la Marina d'Antoing* », nous sommes en attente du rapport d'analyse des offres, lequel devrait nous parvenir d'un jour à l'autre. Pour information, la date d'ouverture des offres avait été fixée au 13 janvier 2023. Il est important de préciser que l'équipement de la cuisine est à charge du concessionnaire, il semble dès lors peu probable d'espérer l'ouverture du club house avant septembre 2023.

En ce qui concerne les travaux :

- *Marché « Conception et réalisation des aménagements portuaires de la Marina d'Antoing »* : le marché a été réceptionné provisoirement le 23 mars 2022 ;
- *Lot 1 « Démolition et reconstruction de la Marina » du marché « Travaux d'aménagement de la Marina du port d'Antoing »* : la réception provisoire des travaux est planifiée le 6 avril 2023 ;
- *Lot 2 « Aménagement des abords de la marina » du marché « Travaux d'aménagement de la Marina du port d'Antoing »* : l'ordre de commencer a été fixé au lundi 3 avril 2023 pour un délai d'exécution de 120 jours ouvrables (nous ne disposons pas encore du planning d'exécution de l'entreprise).

A la question de Monsieur VIVIER pour savoir qui a déposé offre, le Directeur général précise que c'est IDETA qui gère ce marché public.

Madame BOCQUET expose sa question :

« Des travaux vont sans doute être entrepris à la Rue Neuve : on a déjà tracé les « morceaux » à réparer... Pouvez-vous nous en dire plus sur l'état d'avancement de ces travaux ? Et surtout ce que l'on va y faire ?... »

Il y a déjà de « l'eau » dans les caves, dans certaines caves ! Une, qui vient d'être réparée par nos ouvriers notamment. Vous comprenez bien que pareilles situations ne peuvent perdurer. Et ce qui est étrange, c'est qu'où les caves sont humides, l'asphalte manque ou est tassé. N'étant pas du « métier » mais ayant pris des renseignements dans les bureaux des personnes compétentes, il apparaît que l'on devrait peut-être faire un audit des impétrants tout le moins passer des caméras –côté- droit. Vous comprenez bien que pareilles situations ne peuvent perdurer. Ne pas toujours refaire le travail indéfiniment.

Vraisemblablement les travaux pourraient durer plusieurs jours : il y aura certainement un ordre de police et avertir dès que possible la population des « dates approximatives » pour planifier les livraisons, les travaux sur façade ou maison,

Madame Mélanie MORY précise qu'un arrêté de police a été pris pour un début des travaux le 3 avril prochain. Ces travaux visent les zones qui ont été prédécoupées. Le Président précise que la main d'œuvre communale va refaire le coffre de la voirie et vérifier les canalisations. Il faudra interdire le stationnement au fur et à mesure de l'avancement des

travaux. On commencera par le côté rue de Fontenoy jusque l'Avenue de l'Europe pour terminer depuis cette rue vers la rue Baille d'Orée. Nos deux ouvriers de voirie viennent d'être pensionnés et nous avons engagés 2 ouvriers expérimentés venant du privé.

Madame BOCAGE ajoute que le problème est lié aux endroits où il y a des tassements, on parle ici de « foulage » pour utiliser le terme technique. Cela n'apparaissait pas avant car il s'agissait de zones de stationnement. Le Président précise que les zones sciées sont bien plus larges que les parties endommagées. Ces travaux dureront bien évidemment plusieurs jours.

Monsieur VIVIER signale que le foulage concerne les céréales, les feuilles de papier et le massage des mains sur le dos.

Monsieur CHEVALIER expose sa question :

« L'abeille est en danger. Tout est en place pour mettre la survie de l'abeille en péril. L'urbanisation mais nous avons de la chance d'habiter une zone rurale, les produits phyto-pharmaceutiques, l'hybridation végétale et le frelon asiatique.

Comme beaucoup d'autres apiculteurs, les apiculteurs antoniens ont perdu beaucoup d'abeilles à cause du frelon asiatique et c'est très inquiétant pour la biodiversité.

En effet, un gros nid de frelons consomme 24 kg d'insectes (soit 240.000 abeilles domestiques (une abeille pèse 100 mg), des abeilles sauvages, papillons, mouches, osmies etc....). Il serait faux de croire que le frelon ne consomme que des abeilles.

Une télévision nationale vient très récemment de réaliser un reportage « coup de gueule » parce que les apiculteurs ne peuvent pas résoudre seuls et à leurs frais ce problème.

On a pu constater chez cet apiculteur régional des supports de ruches sans ruches et des ruches vides.

Il faut savoir que si une ruche d'abeille contient une reine, un nid de frelon en contient 6 à plusieurs centaines.

Ces reines fondatrices sont à piéger à la sortie de l'hiver quand elles sortent de leurs retraites d'hibernation où elles se sont réfugiées à la chute des feuilles quand leur nid s'est détruit et s'apprêtent à former de nouvelles colonies. Entreprendre des démarches en septembre est déjà trop tard car les nouvelles colonies se seront formées et en bien plus grand nombre que l'année précédente.

Nous sommes au début de la période propice au printemps pour piéger les fondatrices. Un millier d'euros est un budget urgent dont les apiculteurs, qui n'ont aucun appui financier, auraient besoin pour l'achat de pièges qu'ils confectionneraient eux même ou avec l'aide de bénévoles ou pourquoi pas via des ateliers dans les écoles ou la maison de la culture lors de séances d'information où les apiculteurs se chargeraient de l'animation et du support didactique. Il s'agit de deux cônes ajourés qui laissent passer les insectes dans les deux sens sauf les frelons asiatiques qui, de par leur taille resteraient prisonniers du piège. L'ensemble des deux cônes par piège coûte 9 € plus la boîte et la mixture à y déposer pour attirer les reines.

Le 25 mars sera organisé par la mob'raisienne un atelier gratuit pour former les citoyens à piéger le frelon.

Il conviendra ensuite pendant tout ce printemps et l'été de consacrer un budget pour la destruction des nids car le SPW n'assurera plus ce service. Ce budget peut être estimé à 9000€ (± 150 nids) et à la chute des feuilles une nouvelle attention devra être consacrée au piégeage des reines.

C'est une question de salubrité publique : en effet la biodiversité est menacée via la destruction massive des insectes et la pollinisation sera moins efficace vu la disparition de ses soldats.

*La santé publique est aussi menacée. Après analyse du site d'AB PROKILL (société qui a détruit les nids à Antoing en 2022) **1 piqûre de frelon = 125 piqûres d'abeilles**. Le danger est donc aussi très important pour nos concitoyens.*

J'ai lu sur le site de l'Union royale des ruchers wallons que la ville d'Antoing était reprise dans la liste des communes wallonnes qui aident les apiculteurs dans la lutte contre le frelon asiatique.

Voici mes questions :

J'ai entendu parler d'un fonds Maya au niveau de la ville : existe-t-il toujours ? Qui gère ce fonds ? Y-a-t'il toujours de l'argent dans cette caisse ? Peut'il servir à la lutte contre le frelon asiatique ?

Pourrait-on aider dès ce mois de mars les apiculteurs dans l'achat du matériel et la pose des pièges ? C'est en effet une extrême urgence.

Est-il possible d'organiser des ateliers d'initiation afin d'aider les apiculteurs dans leur entreprise de protection de leur ruches et sensibiliser contre l'emploi de certains pesticides ?

Pour finir, je me tourne vers les apiculteurs et leur demande s'il ne serait pas judicieux de s'unir dans une sorte de cercle apicole antoinien afin de remonter leurs demandes ou doléances efficacement. »

Le Président signale avoir vu l'émission télévisée et félicite l'apiculteur pour son intervention. Madame BOCAGE précise que le Plan Maya n'existe plus. Par contre, la Ville a prévu un montant de 2.000 € dans le budget ordinaire 2023 pour lutter contre le frelon asiatique. L'an dernier, avec le budget prévu, un toute-boîte de sensibilisation avait été réalisé. Il avait eu un certain succès et divers nids de frelon ont pu être détruits sur base des recommandations reprises dans ce folder. Cette année, le SPW n' pas encore communiqué ses directives pour la lutte contre ce fléau. Il faut être prudent avec l'utilisation des pièges qui, dans certains cas, ne sont pas du tout sélectifs et peuvent nuire à d'autres espèces et ainsi porter préjudice à la biodiversité. Nous sommes donc en attente des directives du SPW – Direction de la Nature, de l'Eau et des Espèces Invasives avant de décider toute aide via le budget communal. Ces directives devraient nous parvenir pour la fin mars.

Monsieur MAHIEU signale que, sur la route entre Fontenoy et Vezoncheaux, il y a 2 ponts de chemin de fer sur lesquels les piétons ne savent plus emprunter les trottoirs suite à la végétation qui y pousse. Un tronçon en tarmac d'une vingtaine de mètres n'a d'ailleurs pas été refait durant les travaux récemment effectués pour le compte de la SNCB. Cette zone est dangereuse pour les piétons qui sont contraints d'aller sur la route.

Madame MORY rappelle que l'entretien de cette zone n'incombe pas à la commune. Néanmoins, nos services techniques sont intervenus ce jour pour sécuriser les lieux. Pour la zone de tarmac manquante, le Président va interpeller l'entreprise SODRAEP qui a effectué ces travaux pour la SNCB.

Monsieur BILLOUEZ tient à souligner la désignation récente de Monsieur Julien BAUWENS comme Président de l'intercommunale IMSTAM parce que les services rendus par cette intercommunale ne sont suffisamment connus bien que très intéressants notamment pour nos écoles. Il s'agit d'ailleurs d'une première d'avoir une présidence d'intercommunale pour un élu antoinien.

SEANCE SECRETE

Monsieur VINCENT quitte la séance

La séance est levée à 20 h 50.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS